

Image not found or type unknown



Demande de la nationalité Française

Par **Rafik6**, le **03/12/2013** à **14:17**

Bonjours Monsieur;

je suis Algérien étudiant ici en France mon père est Algérien aussi, mon grand père était combattant de la liberté (la 2eme guerre mondial)du coté français maintenant il est more et je veux savoir si mon père a le droit a la nationalité Française ou pas.

Merci

Très cordialement.

Par **domat**, le **03/12/2013** à **17:39**

bjr,

la qualité d'ancien combattant de votre grand père ne permet pas à votre père d'obtenir la nationalité française;

il était possible aux français de droit local de demander à conserver la nationalité française entre 1962 et 1967;

mais peu ont fait cette démarche pour des raisons évidentes;

cdt

Par **ammour**, le **04/12/2013** à **10:09**

PERE NE EN FRANCE ET DECEDE EN FRANCE MOI 17 ANS NEE EN ALGERIE POURAI JE AVOIR LA NATIONALITE FRANCAISE

Par **ammour**, le **04/12/2013** à **10:09**

PERE NE EN FRANCE ET DECEDE EN FRANCE MOI 17 ANS NEE EN ALGERIE POURAI JE AVOIR LA NATIONALITE FRANCAISE

Par **domat**, le **04/12/2013** à **10:50**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **gornlia**, le **15/12/2013** à **19:50**

bonjour et merci pour votre disponibilité. En France depuis 2002, en CDI dans une boutique depuis 10 ans, j'ai obtenu ma carte de résidant en 2012. En variant le nombre d'heures de mon travail, j'ai pu terminer mes études en psychologie en 2011, mais je n'ai pas encore trouvé un nouveau emploi et je continue de travailler à la boutique à mi-temps en gagnant 1000 euros par mois. je suis hébergée à titre gratuit par mon compagnon et je n'ai personne à charge. est-ce que ma situation financière risque me pénaliser si j'effectue la demande de naturalisation maintenant? merci :)

Par **domat**, le **15/12/2013** à **20:04**

bjr,
une des conditions essentielle pour obtenir votre naturalisation est l'insertion professionnelle, elle est appréciée sur l'ensemble de la carrière professionnelle et pas uniquement sur la situation précise du postulant au moment où il fait sa demande.
avoir des ressources stables et suffisantes est également un critère dans la décision discrétionnaire de l'administration
en résumé difficile de présumer de la décision de l'administration.
cdt

Par **gornlia**, le **15/12/2013** à **23:46**

merci beaucoup de votre réponse. je vais alors attendre un peu avec ma demande et continuer à chercher un cdi à plain temps dans mon métier.

Par **askri1955**, le **09/02/2014** à **22:26**

Tapez votre texte ici pour répondre ...En fait j ai contacte Cnf a Paris concernant mon dossier envoye au greffier depuis le 27/12/2012 l operatrice m a donne un nouveau numreto d inscription/2013 et m a dit que le dossier chez redacteur . j aimerai savoir quelle est la tache de redacteur est ce c lui qui traite les documents et decide ou c lui qui redige seulement les cnf et combien lui faut de temps pour me repondre . avec mes remerciements .